



Centre interrégional de perfectionnement - Comptes annuels au 31.12.2023

Rapport du Contrôle des finances

du 28 mars 2024

Au

– Conseil d'administration du Centre interrégional de perfectionnement (CIP)



Rapport du Contrôle des finances

Au Conseil d'administration du Centre interrégional de perfectionnement

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Centre interrégional de perfectionnement, comprenant le bilan au 31 décembre 2023 et le compte d'exploitation pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels sont conformes aux dispositions de la loi sur le Centre interrégional de perfectionnement (LCIP; RSB 435.311) ainsi qu'au Règlement financier du Centre interrégional de perfectionnement.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi cantonale sur le Contrôle des finances (LCCF; RSB 622.1) et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du Centre interrégional de perfectionnement, conformément à la loi sur le contrôle des finances, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion. Les comptes annuels ne sont que partiellement reproduits dans le rapport de gestion et notre rapport correspondant n'est pas publiés.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la LCIP et au Règlement financier du Centre interrégional de perfectionnement. Il est en outre, responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Le Conseil d'administration a l'obligation de transmettre les comptes annuels à la Direction de l'instruction publique et de la culture pour que le Grand Conseil en prenne connaissance conformément à l'art. 15 LCIP.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi cantonale sur le Contrôle des finances (LCCF; RSB 622.1) et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la LCCF et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité du système de contrôle interne du Centre interrégional de perfectionnement.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Centre interrégional de perfectionnement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre

rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le Centre interrégional de perfectionnement à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration et à la direction, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, relevée au cours de notre audit.

Contrôle des finances du canton de Berne

R. Studer
Responsable de mandat

Ch. Gerber
Responsable de la révision

Berne, le 28 mars 2024

Annexe:

Comptes annuels au 31 décembre 2023 du Centre interrégional de perfectionnement, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, ainsi que l'annexe.

Bilan	en KCHF	2023	2022	Notes
ACTIF				
Actif circulant				
Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme		775	765	1
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services		269	158	2
Stock et prestations de services non facturées		46	57	
Actifs de régularisation		805	809	3
Total Actif circulant		1'895	1'789	
Actif immobilisé				
Immobilisations financières		0	0	
Immobilisations corporelles		1'006	922	4
Total Actif immobilisé		1'006	922	
Total ACTIF		2'901	2'711	
PASSIF				
Capitaux étrangers à court terme				
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de service		630	527	
Dettes à court terme portant intérêts		0	0	
Autres dettes à court terme		111	146	5
Passifs de régularisation		304	307	6
Provisions à court terme		141	122	7
Total Capitaux étrangers à court terme		1'186	1'101	
Capitaux propres				
Capital de dotation		1'100	1'100	
Réserve légale issue du bénéfice		460	460	
Bénéfice reporté		50	202	
Bénéfice de l'exercice		105	-152	
Total Capitaux propres		1'715	1'610	8
Total PASSIF		2'901	2'711	

Compte de résultat	en KCHF	2023	2022	Notes
Produits nets de ventes de prestations et de services		-6'439	-5'873	9
Variation des stocks et variation des prestations non facturées		11	-3	
Charges de matériel		1'184	1'096	10
Charges de personnel		6'917	6'806	11
Autres charges d'exploitation		2'114	2'037	
Amortissements et corrections de valeur sur les postes de l'actif immobilisé		240	229	
Résultat d'exploitation avant intérêts		4'026	4'291	
Charges et produits financiers		25	27	
Résultat d'exploitation avant contribution cantonales		4'051	4'318	
Contribution cantonale		-4'093	-4'088	
Charges et produits hors exploitation, exceptionnels, uniques ou hors période		-63	-78	12
Bénéfice de l'exercice		-105	152	

Annexe

Principes de présentations des comptes

Généralités

Le CIP applique les principes comptables selon les dispositions du Code des obligations suisse (CO) articles 957 ss. Certaines dispositions sont également contenues dans la loi sur le CIP (LCIP) et le Règlement financier du CIP.

Principes d'établissement du bilan et des évaluations

Le bilan est établi selon le principe d'évaluation individuelle des actifs et des passifs, qui repose sur des valeurs historiques. Les actifs sont évalués au coût d'acquisition ou de prestations et les passifs, à leur valeur nominale. Les principes appliqués aux principaux postes des comptes annuels sont explicités ci-dessous.

Liquidités

Les liquidités regroupent les avoirs en caisse, les avoirs postaux et bancaires. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services

L'évaluation est effectuée à la valeur nominale, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. Pour les créances qui semblent clairement compromises, un ajustement de valeur est fait en fonction du risque individuel. Les risques de solvabilité et de perte qu'il est impossible de quantifier précisément sont couverts au moyen d'un ajustement forfaitaire dont le montant est calculé à partir d'un échéancier à la fin de la période analysée.

Stocks et prestations de services non facturées

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché nette, si celle-ci est inférieure.

Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs servent à affecter les produits et les charges à la période concernée. L'évaluation est effectuée à la valeur nominale.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan au coût d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires et des éventuelles dépréciations de valeur.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie économique de l'actif, tel que décrit ci-après :

Désignation	Durée d'utilisation
Machines, mobilier, appareils	10 ans
Appareils de bureau et de communication	5 ans
Véhicules	10 ans
Eléments actifs réseau informatique (serveurs, netapp, switches)	5 ans
Autres appareillages informatique	4 ans
Œuvres d'art	10 ans

Les immobilisations détruites, vendues, perdues, volées ou autre cas réduisant leur valeur en dehors de l'amortissement régulier, sont reprises dans une liste séparée « Désinvestissements » et comptabilisées dans le compte des amortissements réguliers.

Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services

Il s'agit d'engagements à court terme résultant de l'activité ordinaire et dont l'échéance est inférieure à un an à compter du jour du bilan.

Dettes à court terme portant intérêts

Il s'agit de dettes contractées auprès de tiers, notamment la banque et correspondent aux engagements du CIP résultant de crédits qui sont encore en suspens à la date du bilan. Ils sont inscrits au bilan à la valeur nominale.

Autres dettes à court terme

Les autres dettes à court terme sont des créances dont l'échéance est inférieure à un an et qui ne sont pas directement liées à la fourniture de prestations. Elles sont inscrites au bilan à la valeur nominale.

Passif de régularisation

Les comptes de régularisation passifs servent à affecter les produits et les charges à la période concernée. L'inscription correspondante est effectuée à la valeur nominale.

Impôts sur les bénéfices

Le CIP est exonéré des impôts directs.

1 Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme	2023	2022
Caisses	24	17
Postfinance CIP et CIP-ceff	166	211
BCBE c/c	301	287
Raiffeisen	284	250
Total Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme	775	765

Les liquidités sont stables.

2 Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	2023	2022
Débiteurs suisses	233	139
Débiteurs étrangers	0	0
Débiteurs hôtel	62	44
Paiements hôtel	2	0
Provisions pertes sur prestations	-30	-25
Avance salaires	3	0
Total Créances résultant de la vente de biens et de prestation de services	269	158

Les Provision pertes sur prestations ont été augmentées afin de correspondre au risque. D'importantes factures ont été établies en décembre, ce qui explique l'augmentation des débiteurs.

3 Actifs de régularisation	2023	2022
Charges constatées d'avance	444	433
Produits à recevoir	361	377
Acompte sur achats	0	0
Total Actifs de régularisation	805	809

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement les postes suivants : Loyer KCHF 238, assurance maladie KCHF 60, assurance accident KCHF 61, maintenance ascenseurs KCHF 10, maintenances et supports informatique KCHF 24, diverses assurances et abonnements journaux.

Les produits à recevoir concernent les postes suivants : formations chômage dispensées KCHF 105, chauffage en trop KCHF 15, subventions formations diverses KCHF 189, subventions soutien numérisation KCHF 50 et divers montants à recevoir

4 Immobilisations corporelles	2023	2022
Total Immobilisations corporelles	1'006	922

Résultats exprimés en KCHF	Machines et outillage	Mobilier et installations	Machines de bureau systèmes de communication	Infrastructures informatiques	Véhicules	Oeuvres d'art	Équipements et constructions mobilières	Vaisselle et linge	Mobilier et équipement de gymnastique	Total
	15000	15100	15200	15210	15300	15600	15700	15800	15900	
Valeurs comptables nettes au 01.01.2023	227	279	130	183	31		20	51		922
Valeurs brutes d'acquisition										
Situation au 01.01.2023	740	1018	659	1539	68	7	85	121	13	4249
Subventions / dons										
Investissements	18	51	142	109				4		324
Désinvestissements										
Situation au 31.12.2023	758	1069	801	1648	68	7	85	125	13	4572
Amortissements cumulés										
Situation au 01.01.2023	513	739	529	1356	36	7	65	70	13	3327
Amortissements planifiés	34	42	53	95	4		3	8		240
Amortissements non planifiés										
Situation au 31.12.2023	547	781	582	1452	40	7	68	78	13	3567
Valeurs comptables nettes au 31.12.2023	211	288	219	196	27		17	48		1006

Les investissements effectués correspondent notamment à l'achat d'établissements pour les formations en horlogerie, au remplacement des installations audiovisuelles de 7 salles, au remplacement des serveurs, à la mise en place de la plateforme formation CIP-ceff, à du mobilier de terrasse pour le restaurant et à des machines pour la conciergerie.

5 Autres dettes à court terme	2023	2022
TVA	28	27
Dettes envers institutions prévoyance sociales	84	119
Total Autres dettes à court terme	111	146

Contient divers décomptes assurances sociales, notamment AVS KCHF 17, LPP KCHF 60, IJM KCHF 6 et TVA KCHF 28

6 Passifs de régularisation	2023	2022
Charges à payer	40	24
Produits constatés d'avance	254	274
Bons cadeaux	11	8
Compte de régularisation	-2	0
Total Passif de régularisation	304	307

Les charges à payer contiennent notamment les décomptes IS BE d'avril à décembre à recevoir KCHF 15 et des salaires animateurs à régler. Les produits constatés d'avance concernent des factures des formations longues durées, étalées sur plusieurs exercices comptables, notamment l'horlogerie et la mécanique.

7 Provisions à court terme	2023	2022
Provisions pour investissements CT	0	0
Provisions pour vacances et heures supp.	141	122
Total Provisions à court terme	141	122

En 2023, nous avons finalisé la migration du logiciel de gestion financière, développé la plateforme formation CIP-ceff et poursuivi la numérisation des formations. De plus, plusieurs cas de maladie ou accident au sein du CIP ont nécessité des moyens supplémentaires en ressources.

8 Capitaux propres				
Le Conseil d'administration a validé le résultat positif de KCHF 105 lors de sa séance du 27 février 2024				
	Capital de dotation	Réserves facultatives	Résultats reportés	TOTAL
01.01.2022	1'100	460	202	1'762
Résultat de l'exercice			-152	-152
Allocation réserve				
31.12.2022	1'100	460	50	1'610
Résultat de l'exercice			105	105
Allocation réserve				
31.12.2023	1'100	460	155	1715

9 Produits nets des ventes de biens et de prestations de services	2023	2022
Produits nets de vente de biens et de prestations de services	-6'439	-5'873

Le chiffre d'affaires des domaines Culture et Hôtel est globalement stable alors que celui de la Formation a augmenté.

10 Charges de matériel	2023	2022
Charges de matériel	1'184	1'096

Avec une augmentation importante du chiffre d'affaires, les charges directes ont également nettement augmenté. Il s'agit notamment des charges directes liées à la formation et à la culture ainsi que les charges d'achat du restaurant.

11 Charges de personnel	2023	2022
Charges de personnel	6'917	6'806

Les charges de personnel sont étroitement liées à l'augmentation du chiffre d'affaires, notamment avec l'augmentation des formations. De plus, le remplacement du personnel malade ou blessé a nécessité un supplément en ressources humaines.

12 Charges et produits hors exploitation, exceptionnels, uniques ou hors période	2023	2022
Dons divers	0	0
Produits hors d'exploitation, exceptionnels, uniques ou hors période	-68	-83
Charges hors d'exploitation, exceptionnels, uniques ou hors période	5	5
Total Charges et produits hors exploitation, exceptionnels, uniques ou hors période	-63	-78

Les produits hors exploitation contiennent la vente de sets d'outillage horloger, la vente d'établissements horlogers d'occasion ainsi que la vente de livres, CD et DVD d'occasion.

Autres publications

Relations vers les partenaires proches selon CO art. 959a al. 4

Entre le CIP et le canton de Berne, plus précisément la Direction de l'instruction publique (INC), un contrat de prestations est signé pour 4 ans (2021-2024) et il définit dans les grandes lignes la politique, les produits et services proposés par le CIP, tout comme le montant de la contribution cantonale.

Comme prévu, la contribution cantonale a été augmentée à KCHF 3'050 dès 2022, ceci jusqu'en 2024.

Les annexes du contrat définissent également les autres engagements financiers du canton conformément à la convention de prestations et à la LCIP, notamment le remboursement du loyer du CIP ainsi que celui de DEFI, surface louée par le CIP pour les formations mécaniques et horlogères.

Loyer et charges d'entretien selon l'Office des immeubles et des constructions du canton de Berne (OIC)

Le CIP dispose d'un bail à loyer avec l'OIC (Office des immeubles et des constructions) portant sur un montant de KCHF 820/an, ainsi que d'une annexe liée aux travaux effectués en 2009, dont la location s'élève à KCHF 80/an.

L'OIC a comptabilisé en 2023 des coûts d'entretien pour le bâtiment du CIP portant sur un montant de KCHF 1'511

Il en résulte un excédent de KCHF 611 dont aurait bénéficié le CIP.

Le CIP tient à préciser que l'OIC n'a fourni que des explications formelles sur le mode de calcul, sans pouvoir préciser les chiffres indiqués, ni les surfaces dont il a été tenu compte. De même, ces montants intègrent des coûts de contrats d'entretien pris en charge par le canton, or ceux-ci sont financés par le CIP directement.

Engagements financiers (contrats, crédit-bail, etc.)*

Créancier	No Contrat	Du :	Au :	Montant initial	Montant payé	Montant restant
OIC - canton de Berne	Avenant bail	01/09/2009	31/08/2024	1'200'000.00	1'160'000.00	40'000.00
Red'X SA	1223086	01/02/2021	31/01/2026	112'697.30	61'983.35	50'713.95
Red'X SA	1259032	01/06/2022	01/06/2027	11'520.00	3'456.00	8'064.00
						98'777.95

Locations et maintenances du parc de photocopieuses Xerox
Annexe au bail (CIP Restaurant)

*Engagements financiers qui n'échoient pas ou ne peuvent pas être résiliés dans les douze mois qui suivent la date du bilan.

Engagement d'actifs en garantie des dettes

Aucun actif n'est engagé

Engagements conditionnels (obligations légales ou effectives pour lesquelles une perte d'avantage économiques apparaît improbable)

Aucun engagement conditionnel n'est à déclarer

Événements postérieurs à la clôture du bilan

Il convient de noter qu'il n'y a eu aucun événement significatif postérieur à la clôture.

Évaluation des risques financiers

Avec l'importance des investissements en 2023, nous devons bien surveiller la trésorerie ces prochains mois. Le budget 2024 prévoit encore une perte, liée à l'augmentation des charges de personnel et à une nouvelle augmentation des coûts de l'énergie.

Nous pourrions contrôler le risque de manque de liquidités en intervenant d'une part sur les investissements prévus cette année et d'autre part en exerçant un contrôle strict des dépenses liées aux achats de marchandises.

En conclusion, nous n'avons décelé aucun risque financier majeur pour 2024.

Informations selon CO art. 959c al. 2:

Registre du commerce	No. de registre : CHE-113.175.477	Date : 20.09.2006
Établissement de droit public du canton de Berne, doté de la personnalité juridique		
Organisation : Institut de droit public		
Base légale : Loi sur le CIP du 9 avril 2003 (LCIP)		
Organisation : Conseil d'administration composé d'un président ou une présidente ainsi que de 4 à 8 membres nommés par le Conseil exécutif et la direction		
Président du conseil d'administration : Marc Labbé – signature à deux		
Direction : Didier Juillerat – signature à deux		
Finances : Edmondo Bühler – signature à deux		
Autorité de surveillance : Direction de l'instruction publique du canton de Berne		
Dernière publication de mise à jour : 06.07.2023		

Personnel du CIP au 31.12.23	2023	2022
Personnel avec contrat de travail	74	74
Apprentis	6	4
Total personnel	80	78
...dont avant changement de statut du CIP en 2005	12	13
Total EPT femmes	32.73	29.46
Total EPT hommes	23.94	26.18
Total EPT	56.67	55.64

Tramelan, le 28 mars 2024

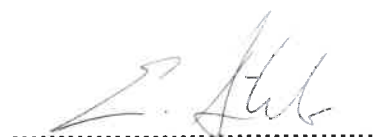
Centre interrégional de perfectionnement



Me Marc Labbé
Président du
Conseil d'administration



Didier Juillerat
Directeur



Edmondo Bühler
Responsable Finances